

Département de Mathématiques, Mobilité Internationale

Paulo CARRILLO ROUSE

12 Janvier 2021

Dans le cadre d'une convention d'échange, l'étudiant est inscrit à l'UPS.

Dans le cadre d'une convention d'échange, l'étudiant est inscrit à l'UPS.

Il ne paie que les droits d'inscription à l'UPS (pas de droits à l'étranger).

Dans le cadre d'une convention d'échange, l'étudiant est inscrit à l'UPS.

Il ne paie que les droits d'inscription à l'UPS (pas de droits à l'étranger).

L'étudiant suit les cours correspondants au programme du diplôme français dans l'université d'accueil où il est inscrit et y passe les examens.

Dans le cadre d'une convention d'échange, l'étudiant est inscrit à l'UPS.

Il ne paie que les droits d'inscription à l'UPS (pas de droits à l'étranger).

L'étudiant suit les cours correspondants au programme du diplôme français dans l'université d'accueil où il est inscrit et y passe les examens.

Validation d'acquis au retour par le responsable de diplôme

— — — > Diplôme français.

Dans le cadre d'une convention d'échange, l'étudiant est inscrit à l'UPS.

Il ne paie que les droits d'inscription à l'UPS (pas de droits à l'étranger).

L'étudiant suit les cours correspondants au programme du diplôme français dans l'université d'accueil où il est inscrit et y passe les examens.

Validation d'acquis au retour par le responsable de diplôme

— — — > Diplôme français.

Possibilité de partir un semestre ou une année.

Dans le cadre d'une convention d'échange, l'étudiant est inscrit à l'UPS.

Il ne paie que les droits d'inscription à l'UPS (pas de droits à l'étranger).

L'étudiant suit les cours correspondants au programme du diplôme français dans l'université d'accueil où il est inscrit et y passe les examens.

Validation d'acquis au retour par le responsable de diplôme

— — — > Diplôme français.

Possibilité de partir un semestre ou une année.

Un départ à titre individuel est toujours possible.

Dans le cadre d'une convention d'échange, l'étudiant est inscrit à l'UPS.

Il ne paie que les droits d'inscription à l'UPS (pas de droits à l'étranger).

L'étudiant suit les cours correspondants au programme du diplôme français dans l'université d'accueil où il est inscrit et y passe les examens.

Validation d'acquis au retour par le responsable de diplôme

— — — > Diplôme français.

Possibilité de partir un semestre ou une année.

Un départ à titre individuel est toujours possible.

On ne cherche pas les stages en labo, et ne concerne pas non plus les stages en entreprise (à voir avec vos coordinateurs disciplinaires et/ou resp. de diplômes).

Etudier à l'étranger : les Conditions

Etablir un contrat pédagogique

Etablir un contrat pédagogique
Avoir l'accord du responsable pédagogique

Etudier à l'étranger : les Conditions

Etablir un contrat pédagogique

Avoir l'accord du responsable pédagogique

Suivre les cours ou faire le stage

Etudier à l'étranger : les Conditions

- Etablir un contrat pédagogique
- Avoir l'accord du responsable pédagogique
- Suivre les cours ou faire le stage
- Bien se comporter sur le campus!

Etudier à l'étranger : les Conditions

Etablir un contrat pédagogique

Avoir l'accord du responsable pédagogique

Suivre les cours ou faire le stage

Bien se comporter sur le campus!

Passer les examens dans l'université partenaire

Etudier à l'étranger : les Conditions

Etablir un contrat pédagogique

Avoir l'accord du responsable pédagogique

Suivre les cours ou faire le stage

Bien se comporter sur le campus!

Passer les examens dans l'université partenaire

Les notes ou crédits sont alors reconnus par l'UPS

- ▶ Allemagne
 - ▶ U. d'Ausburg (2 places, 5 mois)
 - ▶ U. Humboldt (Berlin) (1 place, 10 mois)
 - ▶ U. technique de Munchen (2 places, 12 mois)
 - ▶ U. Georg-August (Gottingen) (2 places, 10 mois)
- ▶ Royaume Uni
 - ▶ U. de Leeds (1 place, 9 mois)
 - ▶ U. de York (1 place, 10 mois)
 - ▶ U. de Belfast (Queen's University) (2 places, 10 mois)

▶ Espagne

- ▶ U. Autonome de Barcelone (2 places, 9 mois)
- ▶ U. de cadiz (1 place, 9 mois)
- ▶ U. Granada (2 places, 9 mois)
- ▶ U. Complutense de Madrid (1 places, 12 mois)
- ▶ U. Seville (3 places, 10 mois)
- ▶ U. de Valence (1 places, 9

▶ Italie:

- ▶ U. de Pise (2 places, 10 mois)
- ▶ U. de Rome Tor Vergata (2 places, 10 mois)
- ▶ U. de Rome La Sapienza (1 place, 10 mois)
- ▶ U. degli studi Roma III (6 places, 10 mois)

- ▶ GRECE: U. de Crète (1 place, 12 mois)
- ▶ SUEDE : U. De Stockholm (2 places, 10 mois)
- ▶ LUXEMBOURG : U. de Luxembourg (2 places, 10 mois)
- ▶ ROUMANIE : U. Ovidius (Constanza) (2 places, 5 mois)
- ▶ POLOGNE: U. of Silesia in Katowice (2 places 10 mois)

- ▶ Année 2017-2018 0 départs / 3 arrivées
- ▶ Année 2018-2019 7 départs / 6 arrivées
- ▶ Année 2019-2020 6 départs / 5 arrivées

Comment postuler?

Comment postuler? Dossier de candidature :

1. CV en anglais
2. Lettre de motivation (en anglais si pour une université anglophone)
3. Relevé de notes depuis la 1ère année (Notes du Semestre impair obligatoires)
4. Photocopie attestation de bourse (si boursier)
5. Liste de vœux : 4 universités maximum en ordre de préférence
6. DEADLINE : Envoyer à

carrillo@math.univ-toulouse.fr

Avant le

14 février 2021 à 23h59!

Département des Relations européennes, Internationales et
Coopération (DREIC)

Chef de service : Mme Sophie RAYNAUD

Email : sophie.raynaud@univ-tlse3.fr

Responsable Étudiants sortants

Mme Anastasia DA COSTA, bureau 160

Batiment Le Forum, 1 er étage

anastasia.da-costa-velazquez@univ-tlse3.fr

Téléphone : 05 61 55 72 66